



ST-RÉMY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du JEUDI 28 AOUT 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le vingt-huit août à **vingt heures**,
Le Conseil municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Madame MAILLARD Élisabeth, Maire**.

Date de convocation du Conseil municipal : **le 20 août 2025**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme MAILLARD Élisabeth, M. PELTIER Jacky, M. BAILLET Eric, Mme GIROIRE Anita, M. VERDON Laurent, Mme SAVIEUX Danielle, M. GUILLOTEAU Régis, M. GUITTON Davy, Mme MAUDUIT Sylvie, Mme MASSÉ Jackie, M. VIVIER Luc.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme CANOINE Justine, M. SOULET Aurélien, M. RENOUX Stéphane, Mme ROBERT Laurence.

POUVOIRS : Mme Laurence ROBERT donne pouvoir à Mme Elisabeth MAILLARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Jackie MASSÉ.

=*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025. Aucune autre remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le procès-verbal est visé par Madame le Maire et le secrétaire de séance.

=*==*==*==*==*==*==*==*==*==*

L'ordre du Jour est le suivant :

☞ Délibérations :

- 1- *Devis onduleur*
- 2- *Convention d'adhésion au réseau départemental des secrétaires généraux de mairie (cdg79).*
- 3- *Modification de l'organisation du temps de travail du service scolaire suite au changement du rythme scolaire*
- 4- *Plan de financement : fonds départemental de solidarité rectification (achat coussins berlinois)*
- 5- *Adhésion de la commune de Sciecq, annule et remplace la délibération 2500046*
- 6- *Achat de la parcelle des Consorts Clabault*

☞ Informations :

- ✓ *Projet aménagement îlot Poussard (réunion travail du 09/07/2025)*
- ✓ *Visite du sénat mardi 13 janvier à 14h40 (20 personnes)*

☞ Dates à fixer :

- *Réunion d'adjoints : mardi 16 septembre 2025 à 18h30*
- *Réunion du personnel : vendredi 26 septembre à 18h00 à la Maison de la Plaine*
- *Réunion Commission Affaires Sociales : mercredi 24 septembre à 20h30*
- *Calendrier des associations : lundi 29 septembre à 20h30 à la Maison de la Plaine*

Questions diverses :

- *Reprise du salon de coiffure*
- *Repas élus (commande)*
- *Bar itinérant Pinpon*
- *Ouvrage Saint-Rémy (fin)*

DÉLIBERATIONS

1- Devis remplacement onduleur pour la mairie

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'onduleur de la mairie est hors service, il faut le remplacer, pour cela des devis ont été demandés :

Désignation	Entreprise	Prix HT	Prix TTC
Eaton P5 850i (ancienne génération)	SBS79	449.00 €	538.80 €
Eaton P5 850i G2	Bruneau	555.00 €	666.00 €
Eaton P5 850i G2	LDLC	916.63 €	1099.95 €
Eaton P5 850i G2	Manutan	495.00 €	594.00 €
Eaton P5 850i G2	UGAP	356.81 €	428.17 €
Eaton P5 850i G2	UGAP	303.85 €	364.62 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, approuve, à l'unanimité le devis de chez UGAP avec achat en ligne pour un montant de 364,62 €.

2- Convention d'adhésion au réseau départemental des secrétaires généraux de mairie (CDG79)

Objet : Adhésion à la plateforme collaborative interstis du CDG79 et aux services de déployés pour l'accompagnement des secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : **FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER**. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et sa secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ADHERER, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 200.00 € pour la commune ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget.

3- Modification de l'organisation du temps de travail du service scolaire suite au changement du rythme scolaire

Vu la délibération du 17 octobre 2024 sur l'adoption des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2025,

Vu l'accord de l'inspection académique concernant la modification d'horaires du temps scolaire pour les élèves de l'école de Saint-Rémy,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 01 juillet 2025,

Considérant que ce changement de rythmes scolaires modifie les plannings des agents mais pas leur annualisation,

Considérant la nécessité de service du groupe scolaire et centre de loisirs,

Considérant les plannings des agents en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve à l'unanimité, la proposition de changement des plannings des agents.**

4 – Demande de subvention : plan de financement pour le projet de mise en sécurité
(subvention fonds de solidarité départementale et CADS), rectification de la délibération n°2500041

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la délibération précédente n° 2500041 doit être rectifiée car le cumul total des aides du Département ne peut excéder 50% du coût total du projet.

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre de la subvention fonds de solidarité départementale d'un montant de 4 702,40 € ainsi qu'une aide financière au titre du contrat ambition Deux-Sèvres, sécurisation des routes départementales en agglomération et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Estimatif coussins berlinois	23 512,00 €	Fonds de solidarité départementale (20%)	4 702,40 €
		CADS sécurisation des rtes en agglomération (30%)	7 053,60 €
		Autofinancement	11 756,00 €
Total HT	23 512,00 €	Total HT	23 512,00 €
TVA	4 702,40 €	TVA	4 702,40 €
Total TTC	28 214,40 €	Total TTC	28 214,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **approuve, à l'unanimité, le plan de financement présenté ci-dessus.**

5 – Adhésion de la commune de SCIECQ au RPE, annule et remplace la délibération n°2500046

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu l'accord des communes partenaires du Relais Petite Enfance,
Vu la convention jointe,

Madame le Maire rappelle que le Relais Petite Enfance (RPE) itinérant « Au fil de l'éveil », basé sur la commune de Saint-Gelais, dont cette dernière assure la coordination et la gestion administrative et financière, regroupe actuellement les communes suivantes :

- Échiré
- Saint-Maxire
- Saint-Rémy
- Villiers-en-Plaine
- Saint-Gelais

Par courrier en date du 5 juin 2025, et à la suite d'échanges entre les communes partenaires et les services compétents, la commune de Sciecq a exprimé sa volonté d'intégrer le RPE à compter du 1er septembre 2025.

La présente délibération a pour objet d'acter l'accord de principe de la commune de Saint-Gelais pour l'intégration de la commune de Sciecq au sein du RPE itinérant « Au fil de l'éveil ». A cette fin :

- 1) Il est demandé à la commune de Sciecq de clarifier sa position vis-à-vis des autres communes du pôle nord de l'agglomération du Niortais afin de garantir la cohérence du périmètre d'intervention du RPE.
- 2) Une participation financière exceptionnelle de 1 000 € est demandée à la commune de Sciecq, destinée à compenser partiellement les frais d'investissement engagés antérieurement par les communes fondatrices du RPE.

Cette intégration sera effective sous réserve :

- de l'approbation par délibération du conseil municipal de la commune de Sciecq tenant compte des demandes formulées par les communes déjà présentes au groupement ;
- de la validation par délibération de l'ensemble des communes partenaires du RPE ;
- de la signature de la convention partenariale définissant les modalités d'organisation, de fonctionnement et de participation financière, incluant la contribution exceptionnelle mentionnée ci-dessus.

La convention, annexée à la présente délibération, est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation dans les conditions prévues à ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

DÉCIDE

- d'approuver l'intégration de la commune de Sciecq au RPE « Au fil de l'éveil », dans les conditions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint compétent à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6 – Achat des parcelles AC n°7 et 8 appartenant aux consorts Clabault

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 mai 2025, le conseil municipal a été informé du courrier envoyé par Maître Rondeau concernant le rachat des parcelles cadastrées AC n°7 et 8.

Ces parcelles sont situées en emplacement réservé,

Après concertation, le conseil municipal a émis un accord de principe pour faire une proposition de prix à hauteur de 6,50 € le m².

La superficie totale de ces parcelles est de 541 m² donc le montant total d'achat sera de 3 516,50 €.

Par retour de mail, Maître Rondeau informe la commune de Saint-Rémy de l'accord des Consorts Clabault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'achat des parcelles AC n°7 et 8 pour une superficie de 541 m² au prix de 6,50 € le m² soit un montant total de 3516,50 €.

INFORMATIONS

- Projet îlot Poussard : suite à la réunion de travail du 9 juillet, certaines propositions sont à l'étude. En attendant un permis de démolir a été déposé, la démolition devrait intervenir courant novembre.
- Visite du Sénat le 13 janvier 2026 par les élus et les enfants du Conseil Municipal des Enfants. (Des autorisations d'absences seront demandées auprès des groupes scolaires)

DATES A FIXER

- Réunion d'adjoints : mardi 16 septembre à 18h30
- Réunion du personnel : vendredi 26 septembre à 18h00 à la Maison de la Plaine
- Réunion Commission Affaires Sociales : mercredi 24 septembre à 20h30 (préparation du repas des âînés du 07 décembre, un duo est acté).
- Calendrier des associations : lundi 29 septembre à 20h30 à la Maison de la Plaine
- Projet Axélie : La Goupillière : ouverture 1 dimanche par mois.

QUESTIONS DIVERSES

- CME : élections le 10 octobre 2025 à 18h/18h40. (Réunion de préparation le 10/09)
- Reprise du salon de coiffure : la nouvelle coiffeuse doit ouvrir le salon le 7 octobre.
- Repas des élus : M. Guilloteau envoie les propositions de repas.
- Bar itinérant : information transmise aux associations.
- Ouvrage de Saint-Rémy : la couverture est à revoir (choix des photos et coloris).
- Spectacle Moulin du Roc : 14 octobre à la salle polyvalente.
- Permanence en mairie de l'ambassadeur du SECO (Syndicat d'Eau) le samedi 13 septembre de 9h à 12h.
- Animation à la médiathèque : « Les talents des habitants de Saint-Rémy » « biblio en folie » le 04/10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h30.